

Toronto, 6 juillet, 1875.

MONSIEUR,—Conformément à l'Acte des élections contestées de 1873, je vous transmets un certificat attestant que *William Wallace* a été dûment élu membre pour représenter le district électoral de la division Sud du comté de *Norfolk*, à l'élection tenue le 16 décembre 1874; et je prends, en outre, la liberté de vous faire rapport:

(1) Qu'il n'a point été prouvé que la corruption ait été aucunement exercée à la dite élection;

(2) Que, d'après les témoignages pris devant moi, je n'ai aucune raison de croire que la corruption ait prévalu d'une manière considérable à la dite élection.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. H. DRAPER,
J. C.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

ÉLECTION CONTESTÉE DU CAP-BRETON.

Dans la Cour d'Élection.

(Acte des élections contestées, 1873.)

Comté du
Cap-Breton, S.S. }

Election d'un membre de la Chambre des Communes de la Puissance du Canada pour le comté du Cap-Breton.

NEWTON L. MAC KAY,

Pétitionnaire,

vs.

WILLIAM McDONALD,

Défendeur.

La cause ci-dessus est venue devant moi, à *Sydney*, en février dernier, mais, sur motion, et du consentement des parties, elle fut ajournée à un jour ultérieur, attendu que les dites parties désiraient toutes deux se rendre à *Ottawa* pour assister à la réunion du Parlement. A une séance de la cour tenue subséquemment à *Halifax*, après avoir entendu les parties, il fut ordonné que la pétition en cette cause fut rejetée, le pétitionnaire n'ayant point produit un nouveau cautionnement conformément aux dispositions de la 8e clause de l'acte passé durant la dernière session de la législature de la Puissance, intitulé: "Acte pour amender les actes des élections contestées, et six jours s'étant écoulés après la demande exigeant la production d'un nouveau cautionnement, et plus de douze mois s'étant écoulés, avant cette demande, à partir du moment que la pétition en cette cause avait été présentée,—et la dite cause n'étant point encore instruite,—

J'ai en conséquence décidé, et je fais par le présent rapport que le dit *William McDonald*, le dit défendeur, a été dûment élu comme membre de la Chambre des Communes du Canada pour le comté du Cap-Breton.

Daté ce 16 août, 1875.

W. A. HENRY,

Juge de la Cour des Elections.

A l'hon. T. W. Anglin,

Orateur de la Chambre des Communes du Canada,
St. Jean, N.-B.